



AVIS PUBLIC

Le présent avis corrige et remplace l'avis public de consultation publié le 3 septembre 2021 dans l'Info-Portage (p. 5) qui prévoyait la tenue de deux assemblées publiques au Chalet des sports. Pour des raisons hors de notre contrôle, ces assemblées auront plutôt lieu au gymnase de l'école Notre-Dame-du-Portage.

Le 23 août 2021, le Conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté cinq projets de règlements d'urbanisme. Deux assemblées publiques de consultation sur ces projets sont planifiées au **gymnase de l'école, 539 route du Fleuve, Notre-Dame-du-Portage**.

Durant celles-ci, des représentants de la municipalité expliqueront les projets de règlement et leurs conséquences en matière d'urbanisme et entendront les organismes et les personnes qui désirent s'exprimer sur ces projets. Voici les projets de règlement et l'horaire des assemblées de consultation :

Projet de règlement no 2021-08-418 intitulé Projet de plan d'urbanisme révisé	22 sept. 19h30
Projet de règlement no 2021-08-420 intitulé Projet de règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	22 sept. 19h30
Projet de règlement no 2021-08-422 intitulé Projet de règlement de lotissement	22 sept. 19h30
Projet de règlement no 2021-08-423 intitulé Projet de règlement de construction	22 sept. 19h30
Projet de règlement no 2021-08-421 intitulé Projet de règlement de zonage	23 sept. 19h30

Ces assemblées publiques de consultation auront lieu en respectant les mesures de santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19 qui s'appliqueront à ce moment. Surveillez la page d'accueil du site Internet de la Municipalité www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca pour connaître les modalités qui seront en vigueur lors de la tenue de ces assemblées (ex. port du masque, distanciation, nombre de participants).

Tenant compte de la pandémie actuelle du coronavirus, tout intéressé peut également se faire entendre en transmettant ses commentaires par écrit au plus tard le mardi 28 septembre 2021 à 16h30, à l'attention de la soussignée : soit par la poste, en personne au bureau municipal ou par courriel (voir les coordonnées plus bas).

Un résumé du *Projet de plan d'urbanisme révisé* est inclus dans l'Info-Portage distribué le 3 septembre dernier. Une copie de ce résumé peut également être consultée au bureau de la municipalité ou à partir du site Internet de la Municipalité.

Quant aux quatre autres projets de règlement, il s'agit de projets de règlement de concordance découlant, d'une part, de la révision du *schéma d'aménagement et de développement* (SAD) de la MRC de Rivière-du-Loup et, d'autre part, de la révision en cours du *Plan d'urbanisme* de la Municipalité. Ces projets visent donc à ce que la réglementation d'urbanisme soit conforme au schéma révisé de la MRC et au *Plan d'urbanisme* révisé de la Municipalité. Ces projets de règlement ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces projets concernent l'ensemble du territoire de la municipalité et ainsi toutes les zones actuelles du *Règlement de zonage* sont touchées par ces projets de règlement. Toutefois, certaines dispositions ne s'appliquent particulièrement qu'à une seule zone ou à certaines d'entre elles. L'illustration des zones peut être consultée au bureau de la Municipalité. De plus, l'illustration des nouvelles zones proposées peut être obtenue en consultant l'annexe A du *Projet de règlement de zonage*. À noter que certaines dispositions proposées s'appliquent à des lieux particuliers, soit notamment : proximité de l'aéroport de Rivière-du-Loup, proximité du fleuve Saint-Laurent, proximité de terrasse de plage ou de marais côtier, proximité de l'autoroute 20 ou 85, proximité de la rivière du Loup ou proximité d'un talus de 14° ou plus

d'inclinaison moyenne. La description de ces lieux ou leur illustration peut être consultée au bureau de la Municipalité ou en consultant notamment le *Projet de règlement de zonage*.

Une copie de ces cinq projets de règlement peut être consultée au bureau municipal, 560 route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau. Vous pouvez aussi consulter une copie de ces projets à partir du site Internet de la Municipalité www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca, sous l'onglet «Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements». Pour toute communication ou question à ce sujet, contactez la soussignée au 418-862-9163 poste 222 ou par courriel à directiongenerale@notre-dame-du-portage.ca.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 7 septembre 2021.

Line Petitclerc,
Secrétaire-trésorière